

Contrôle d'Activité

Mardi 17 septembre 2024 – Maison de la Chimie

Ouverture de la Conférence



Florence PEYBERNÈS
Présidente de la H2A



Yannick OLLIVIER
Président de la CNCC

Questions

Vous pourrez poser vos questions en direct sur Slido, pendant la durée de la conférence, en scannant le QR Code ci-après.

Les intervenants y répondront à la fin de chaque table ronde.



Le contrôle d'activité : état des lieux



Philippe DANDON
Modérateur
Président de la CNCA



Béatrice de BLAUWE
Membre Régional de la CNCA



Eléna REVUELTO
Directeur de la division des
contrôles non EIP



Victor-Louis CANO
Membre Bureau de la CNCA



Yves NICOLAS
Membre du Collège de la H2A
Président d'honneur de la CNCC

Enquête dédiée à l'ensemble des commissaires aux comptes contrôlés

Quelques infos clés

80 %

des répondants ont été
récemment contrôlés

Près de 70 %

des contrôles sont effectués
exclusivement sur place

+ de 90 %

des répondants approuvent
les modalités de contrôle

+ de 90 %

des répondants estiment que le
pré-rapport rendu est conforme
à la synthèse orale

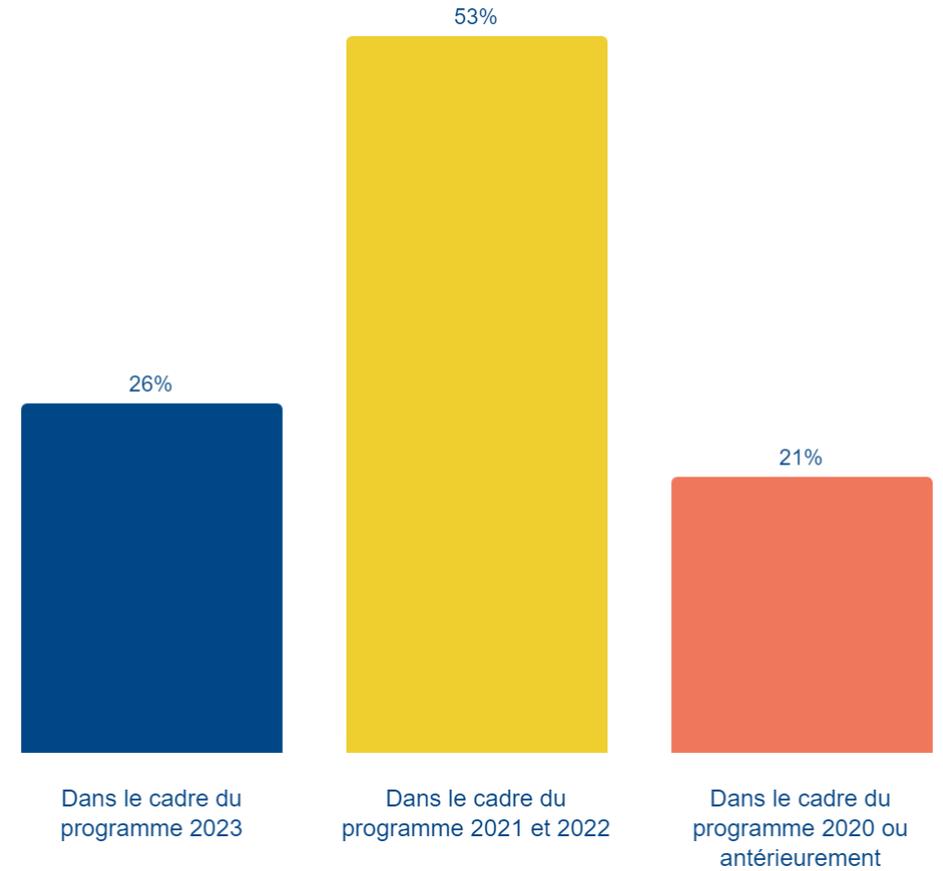
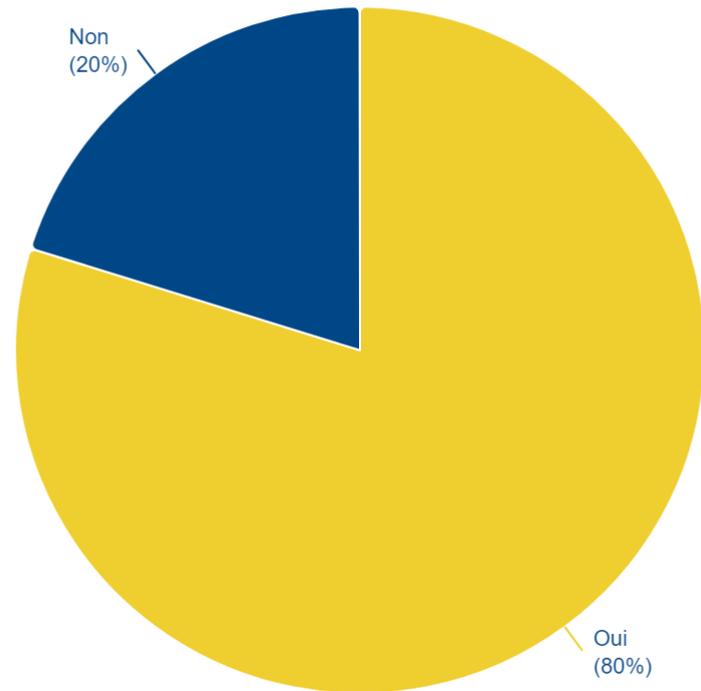
Près de 80 %

pensent avoir progressé sur
l'exécution des missions après
avoir été contrôlés

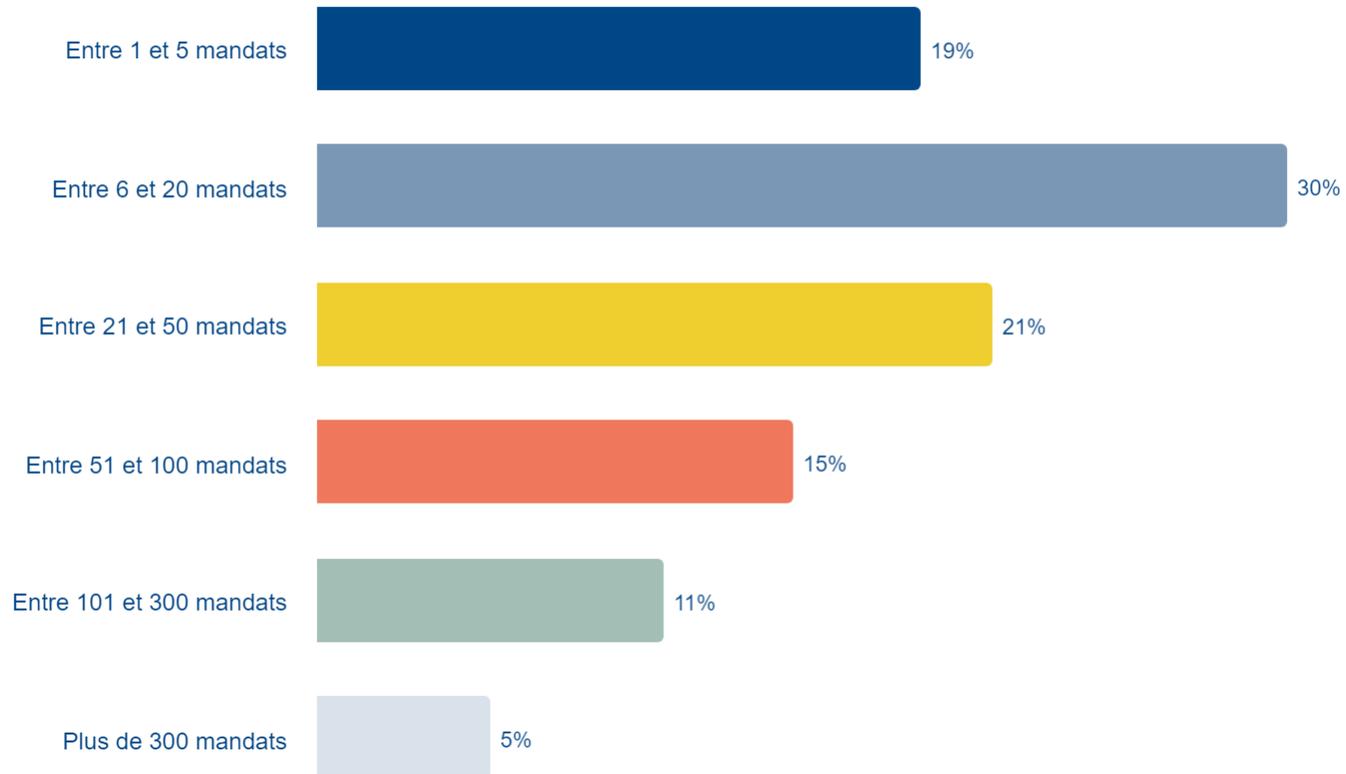
90 %

jugent la dimension
pédagogique du contrôle
satisfaisante à très
satisfaisante

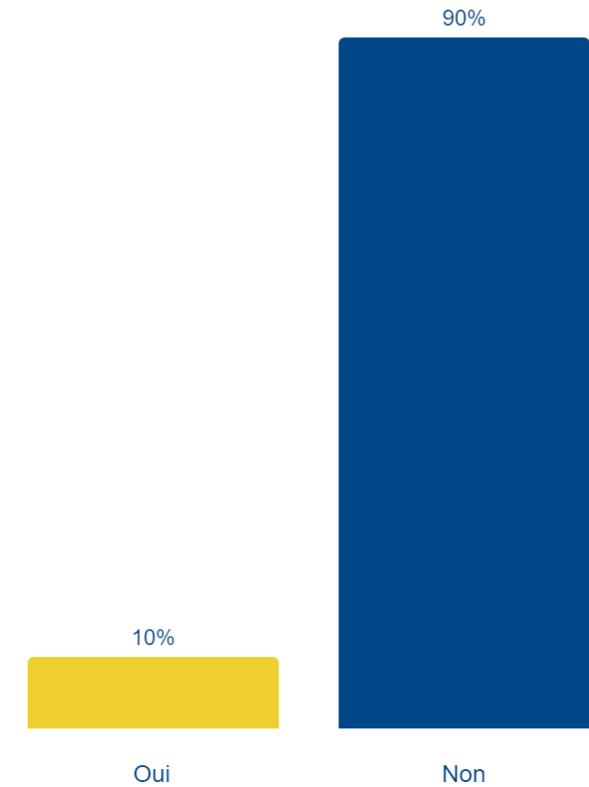
Avez-vous été contrôlé récemment ?



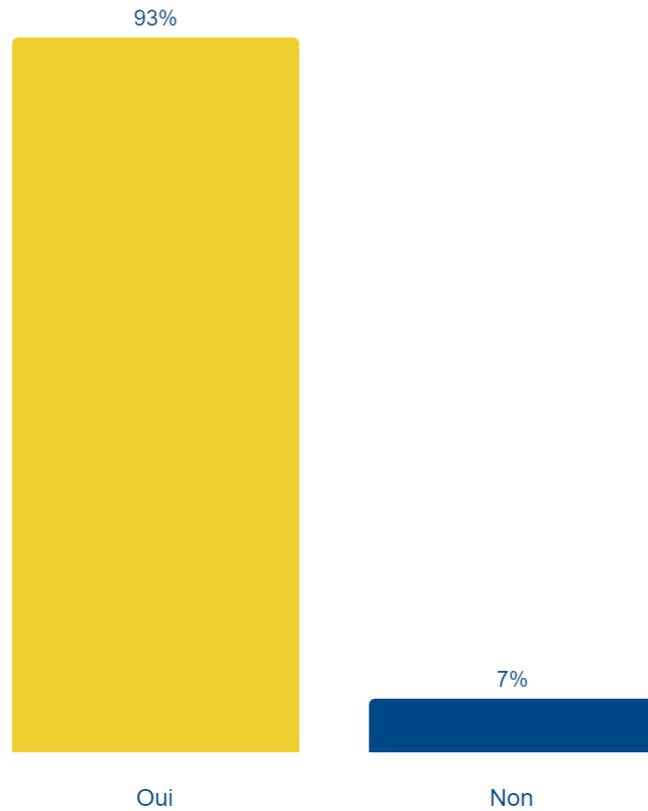
Quel est le nombre de mandats détenus par votre cabinet ?



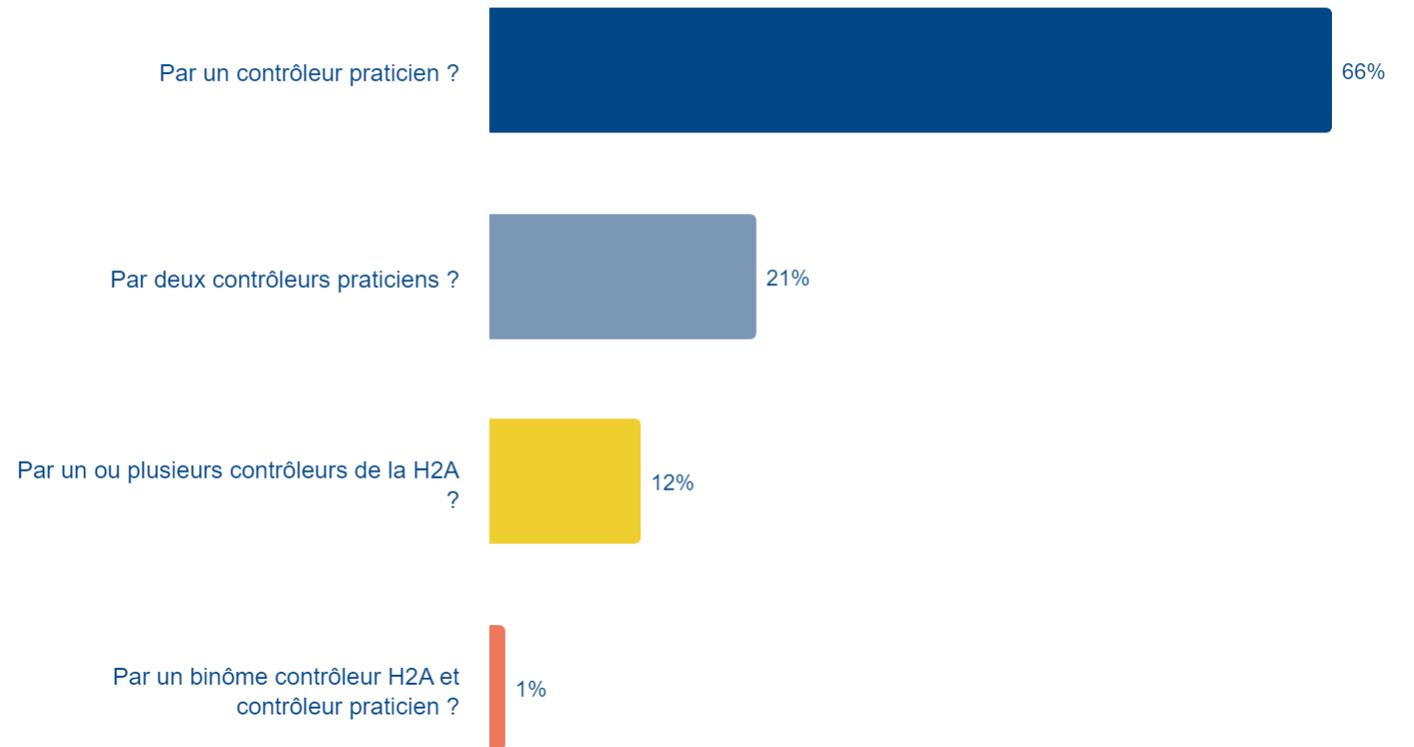
Votre cabinet détient-il des mandats EIP ?



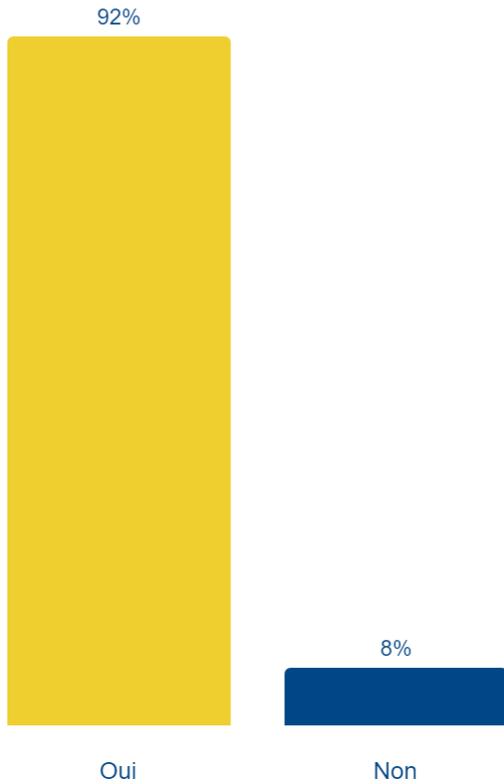
La modalité de contrôle appliquée (mandats, suivi des constats, entretien...) était-elle adaptée ?



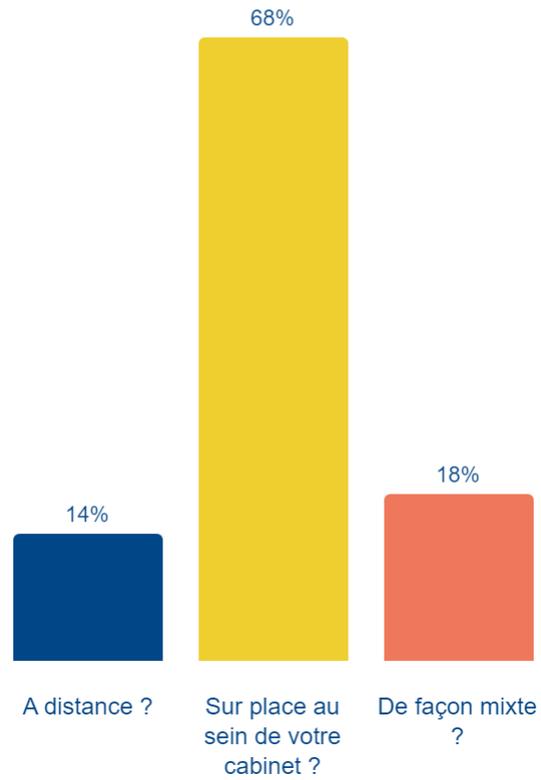
Vous avez été contrôlé :



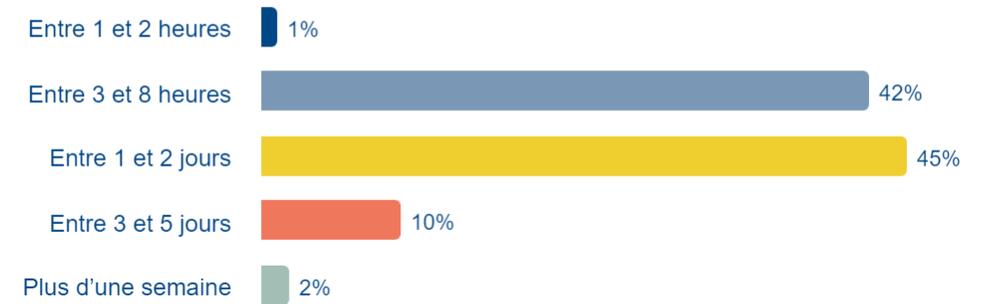
Le délai entre ce contrôle et le contrôle précédent était-il adapté ?



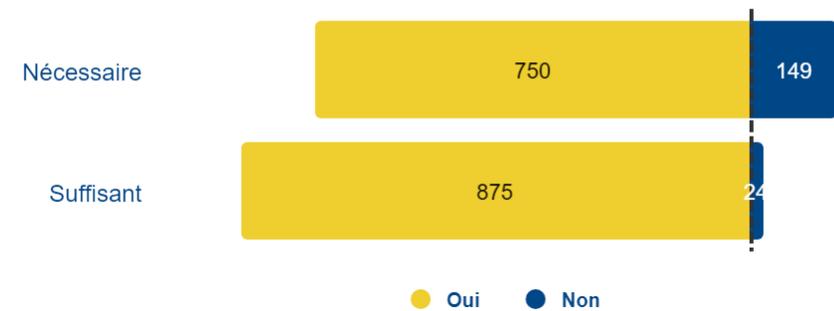
Votre contrôle s'est-il déroulé



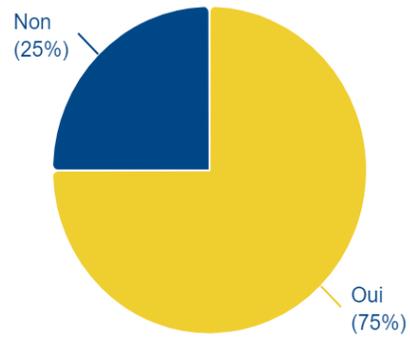
Dans le cadre d'un contrôle sur place au sein de votre cabinet, quelle a été la durée du contrôle ?



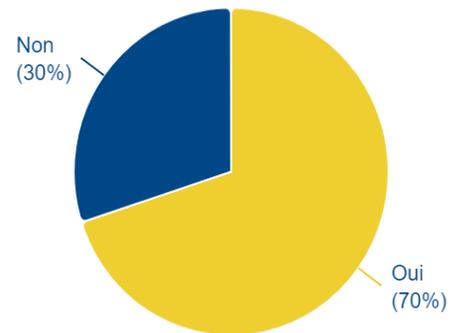
Considérez-vous que le temps consacré au contrôle sur place était nécessaire et/ou suffisant ?



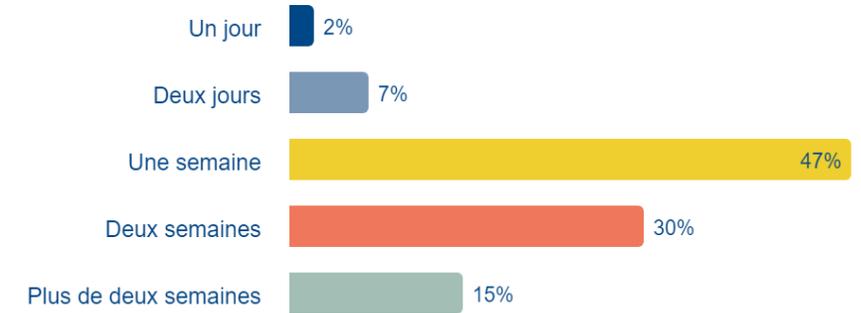
Avez-vous eu un échange téléphonique avant le contrôle ?



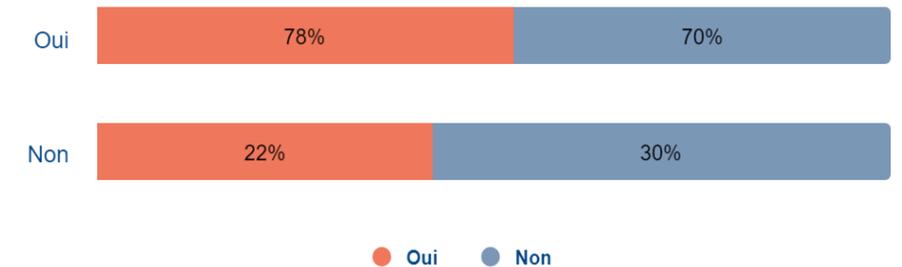
La liste des dossiers contrôlés vous a-t-elle été communiquée préalablement au contrôle ?



Si oui, combien de temps avant le contrôle ?



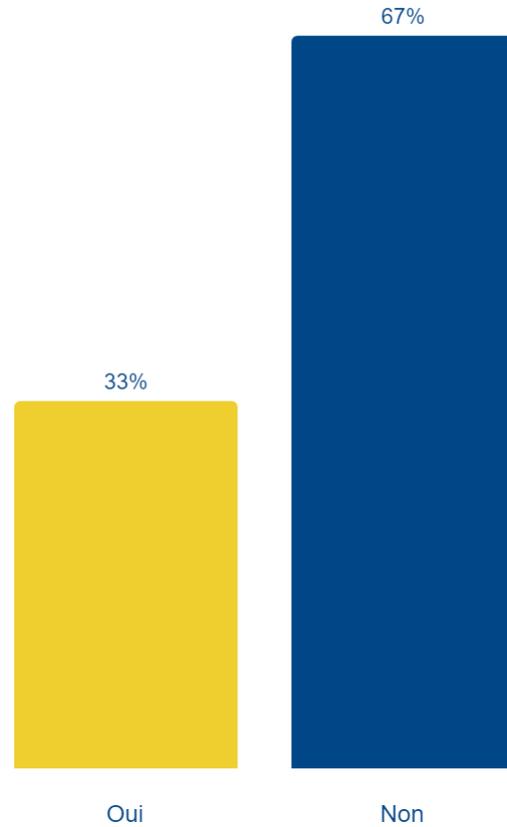
Croisement : La liste des dossiers contrôlés vous a-t-elle été communiquée préalablement au contrôle ? / Votre cabinet détient-il des mandats EIP ?



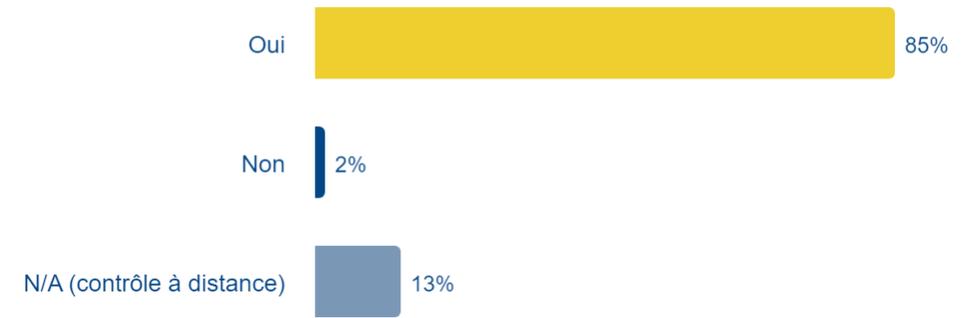
Le ou les contrôleurs vous ont-ils expliqué la démarche du contrôle et les modalités qui vous étaient appliquées soit lors de l'échange préalable, soit lors du contrôle sur place ou en visio ?



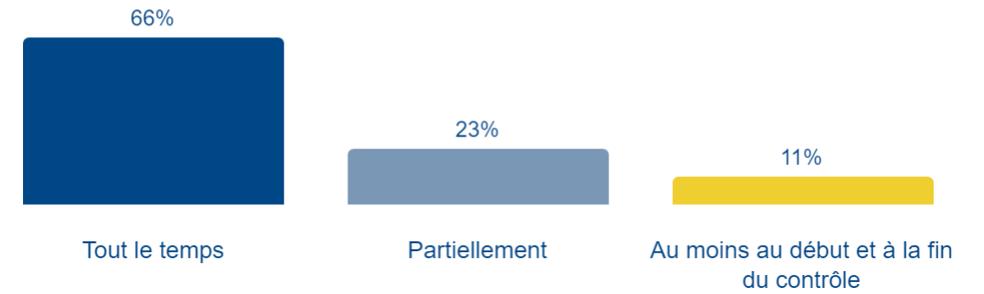
Etiez-vous accompagné d'un collaborateur lors du contrôle ?



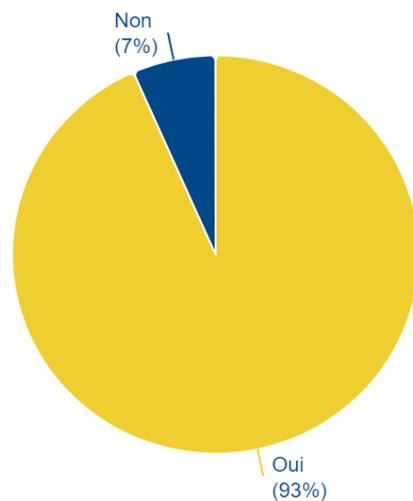
Etes-vous resté présent lors du contrôle sur place ?



Si oui,



Une synthèse a-t-elle été organisée avant le départ du contrôleur en cas de contrôle sur place ?



Le délai de réception du pré-rapport après l'intervention du contrôleur vous a-t-il semblé



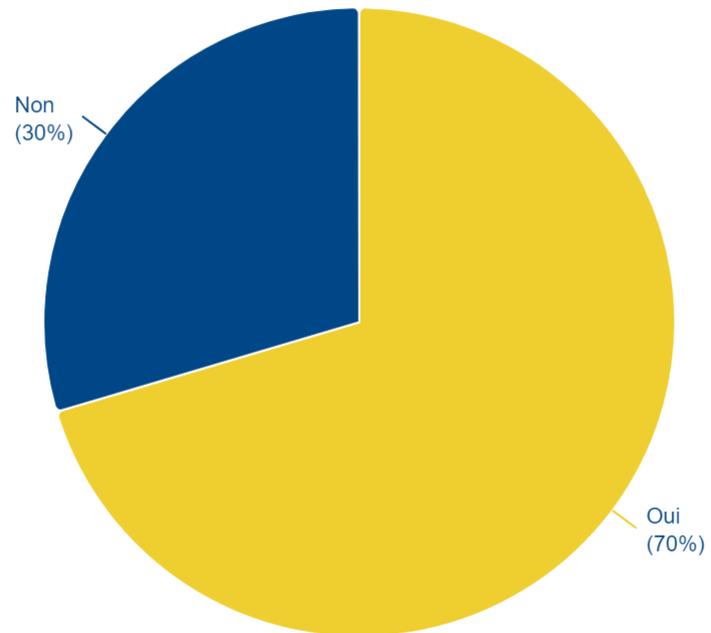
Si oui, le pré-rapport reçu était-il conforme aux sujets abordés par le contrôleur ?



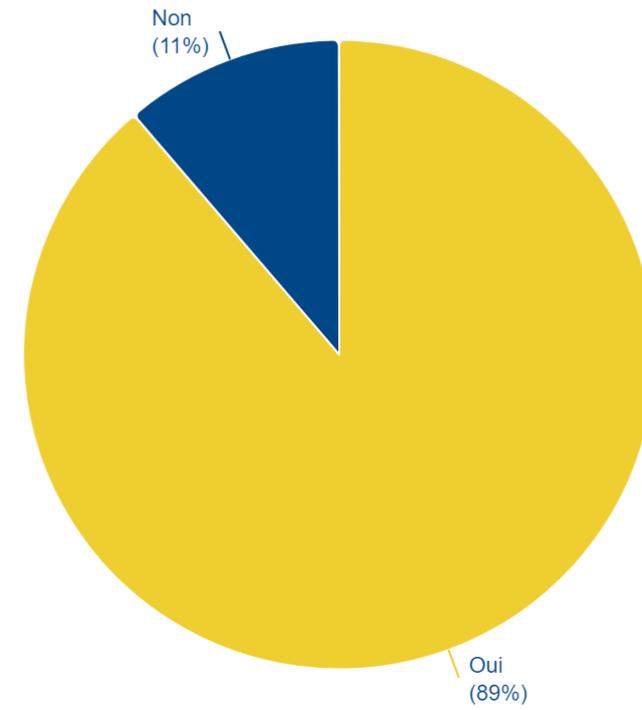
Le pré-rapport reçu était-il conforme sur le fond aux points relatés lors de la réunion finale avec le contrôleur ?



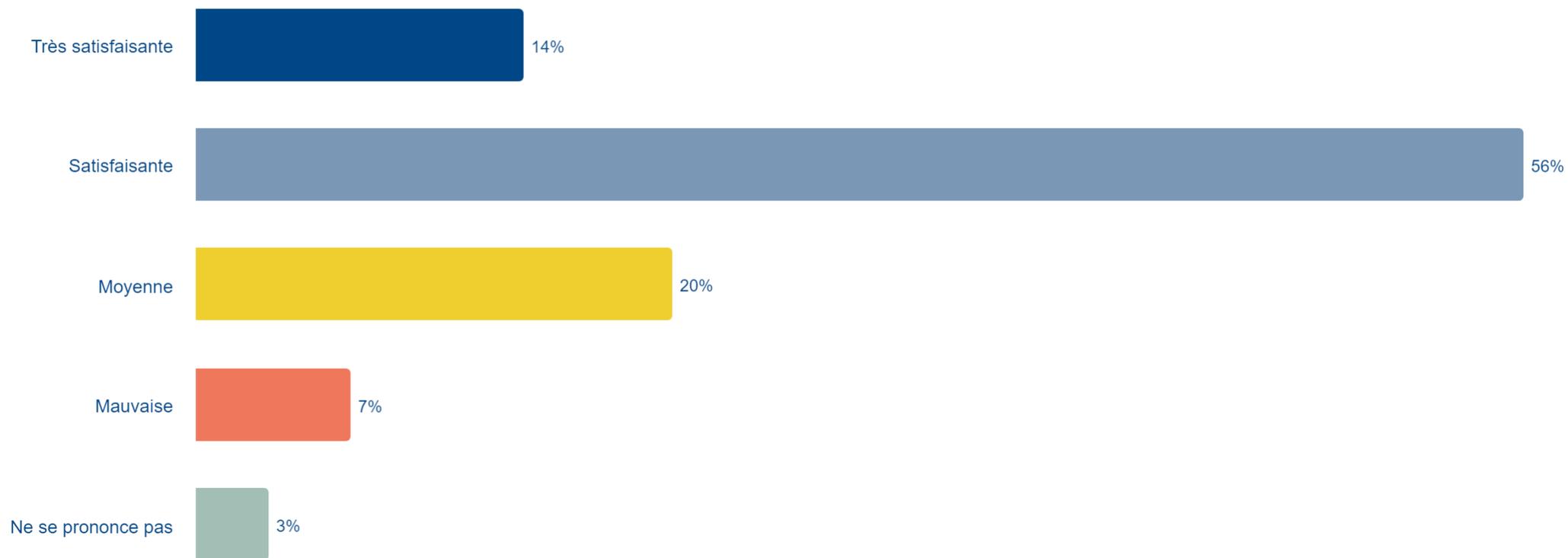
Avez-vous fait part de vos observations écrites dans le délai d'un mois après la réception du pré-rapport ?



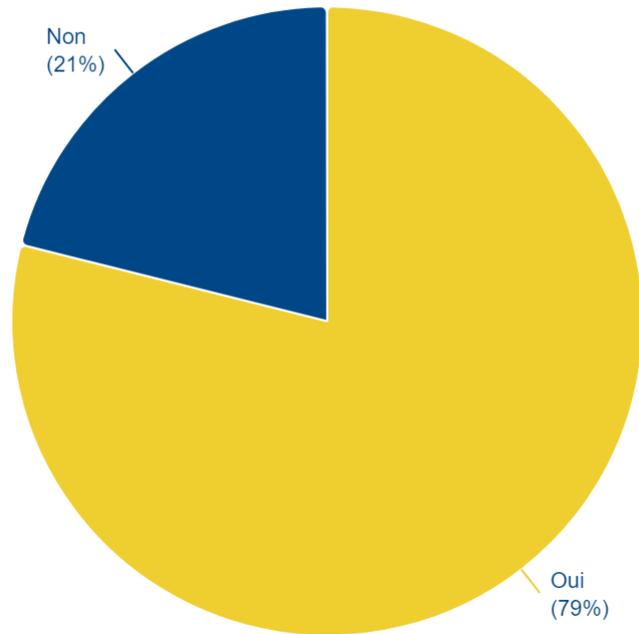
Le traitement de vos observations a-t-il été satisfaisant ?



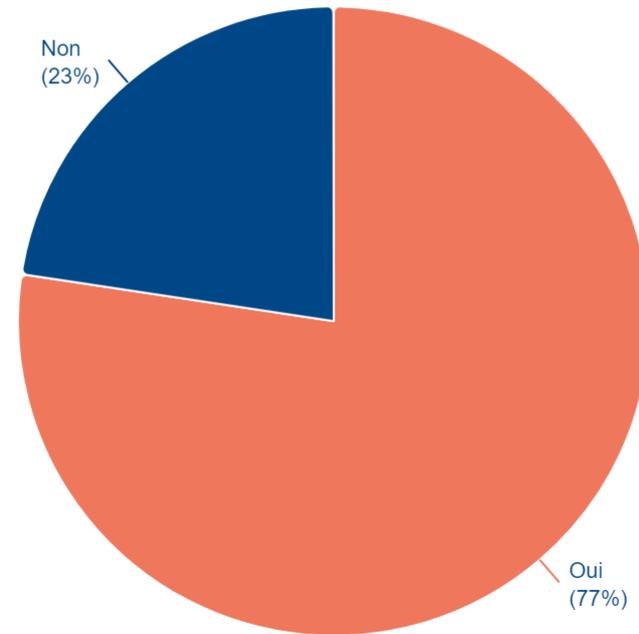
Pensez-vous que la dimension pédagogique du contrôle est :



Pensez-vous avoir progressé sur **l'organisation et les procédures de votre cabinet** suite à votre contrôle ?



Pensez-vous avoir progressé sur **l'exécution de vos missions de certification** suite à votre contrôle ?



Retour des contrôleurs praticiens non EIP

Quelques infos clé

+ de 50%

des répondants ont réalisé **entre 10 et 40 heures de contrôles** pour le programme non EIP 2023

Une très large majorité **approuve la formation dispensée** aux contrôleurs

Près de **100%**

86 %

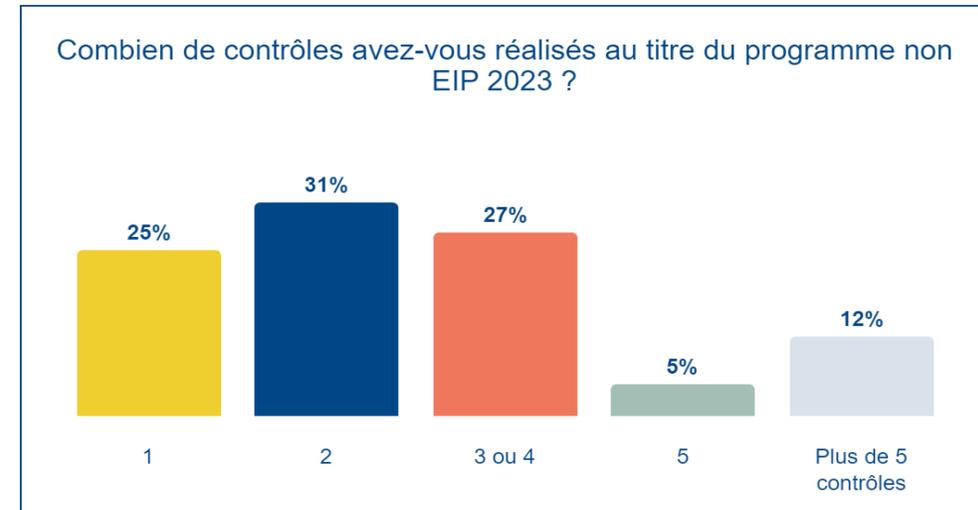
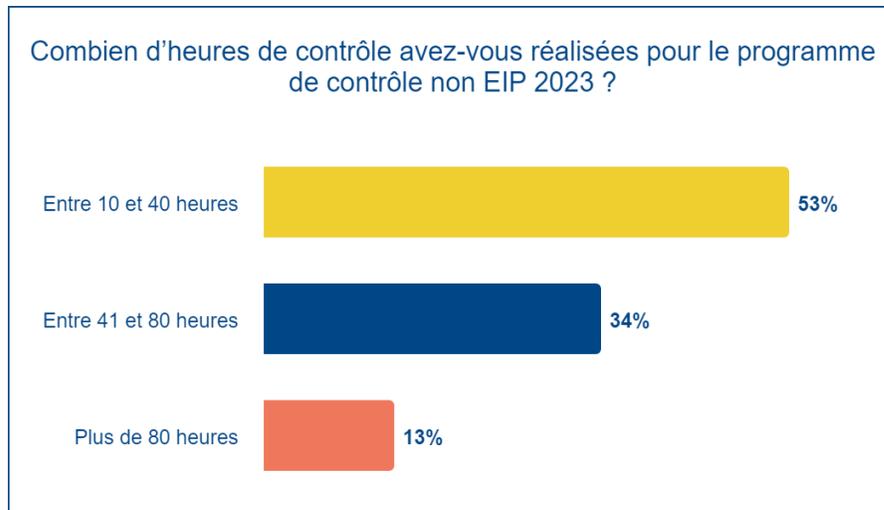
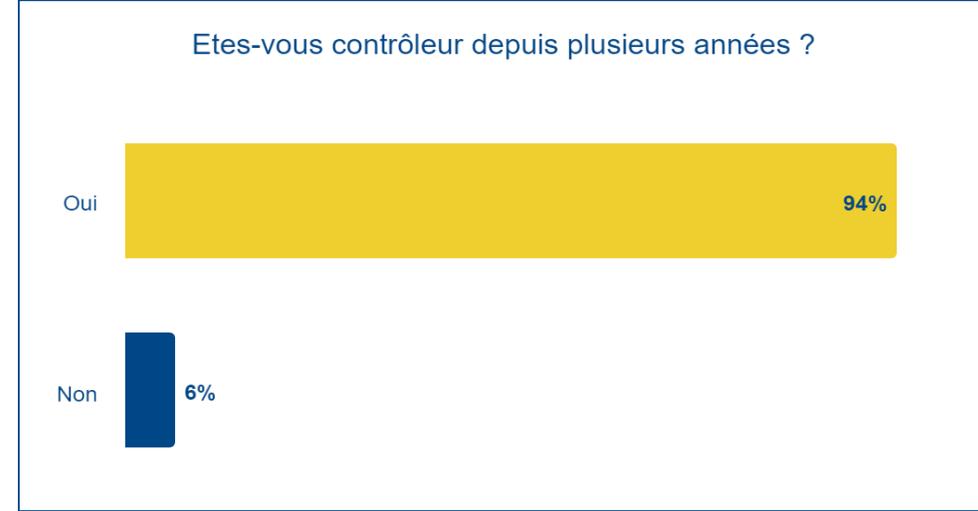
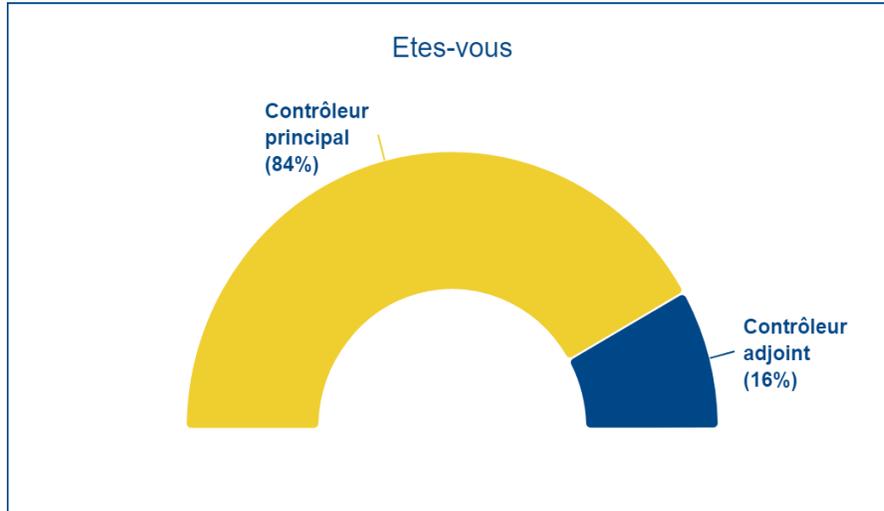
C'est la part des répondants **satisfaits ou très satisfaits** de la mission de contrôleurs

Les outils sont également **plébiscités** par les répondants

près de **85%**

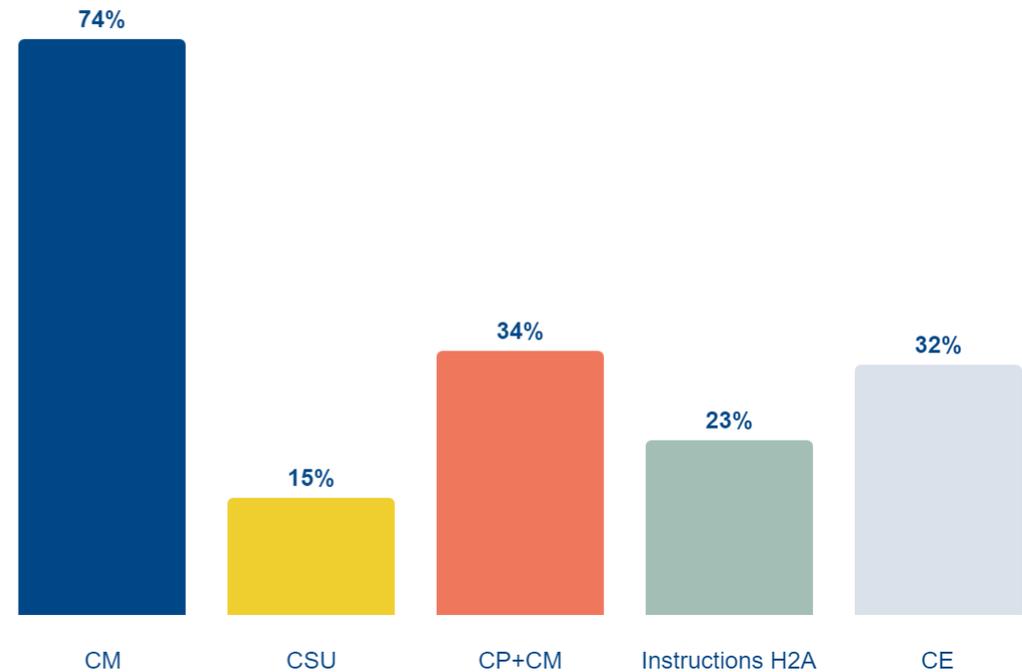
94 %

des contrôleurs sont **satisfaits** de la rédaction des conclusions



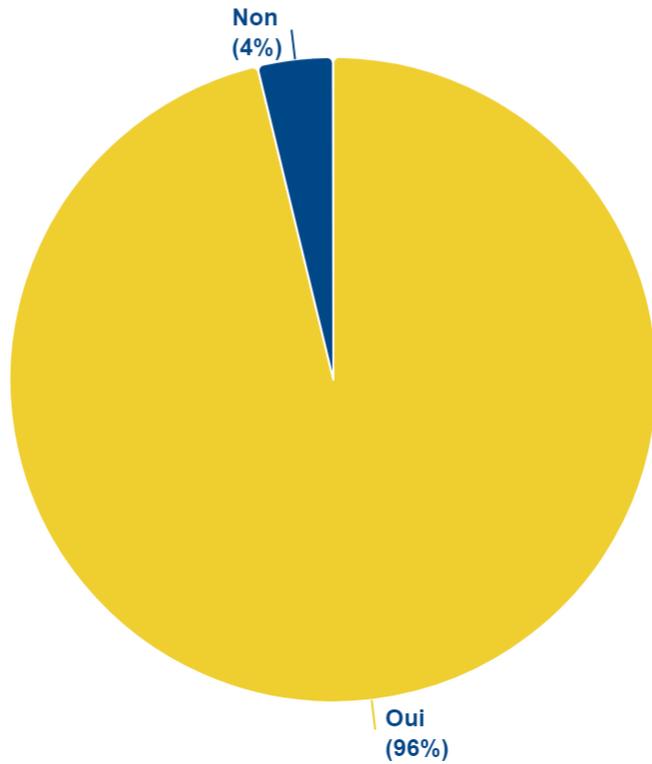
Avez-vous réalisé des contrôles selon les modalités suivantes (plusieurs réponses possibles) :

	N	%
CM	117	74%
CSU	24	15%
CP+CM	54	34%
Instructions H2A	36	23%
CE	51	32%

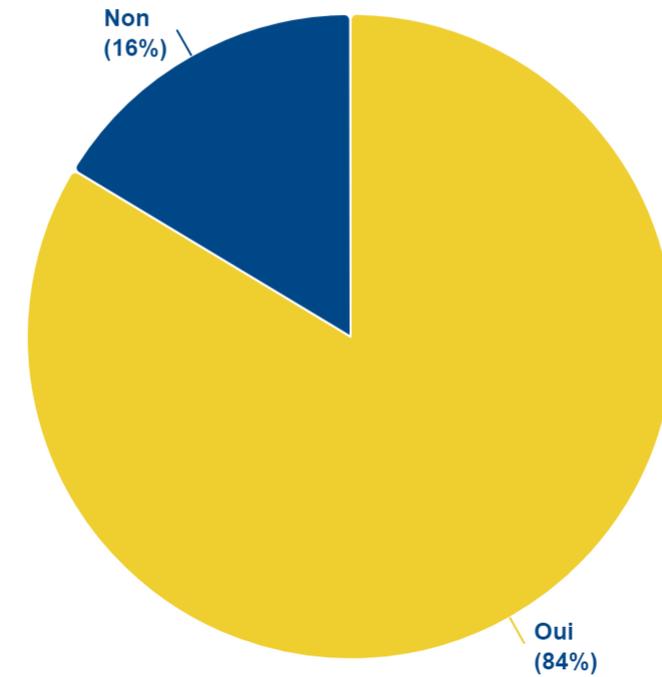


CM : Contrôle mandats
 CSU : Contrôle suivi
 CP+CM : Contrôle procédures + mandats
 CE : Contrôle par entretien

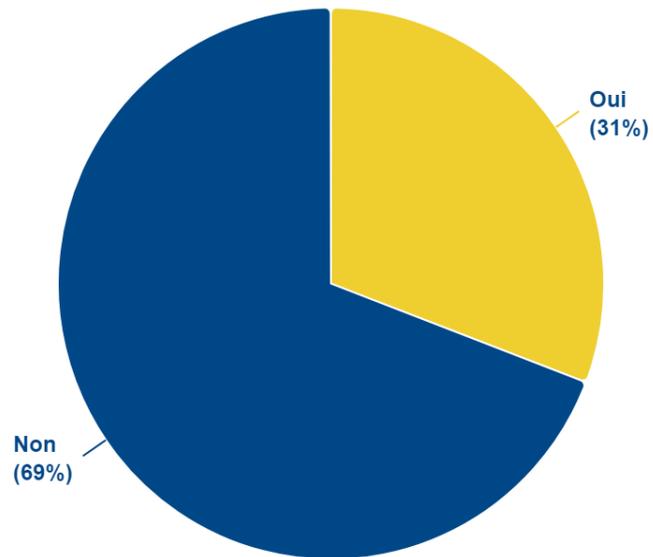
La formation dispensée aux contrôleurs en présentiel ou en visio répond-elle à vos besoins ?



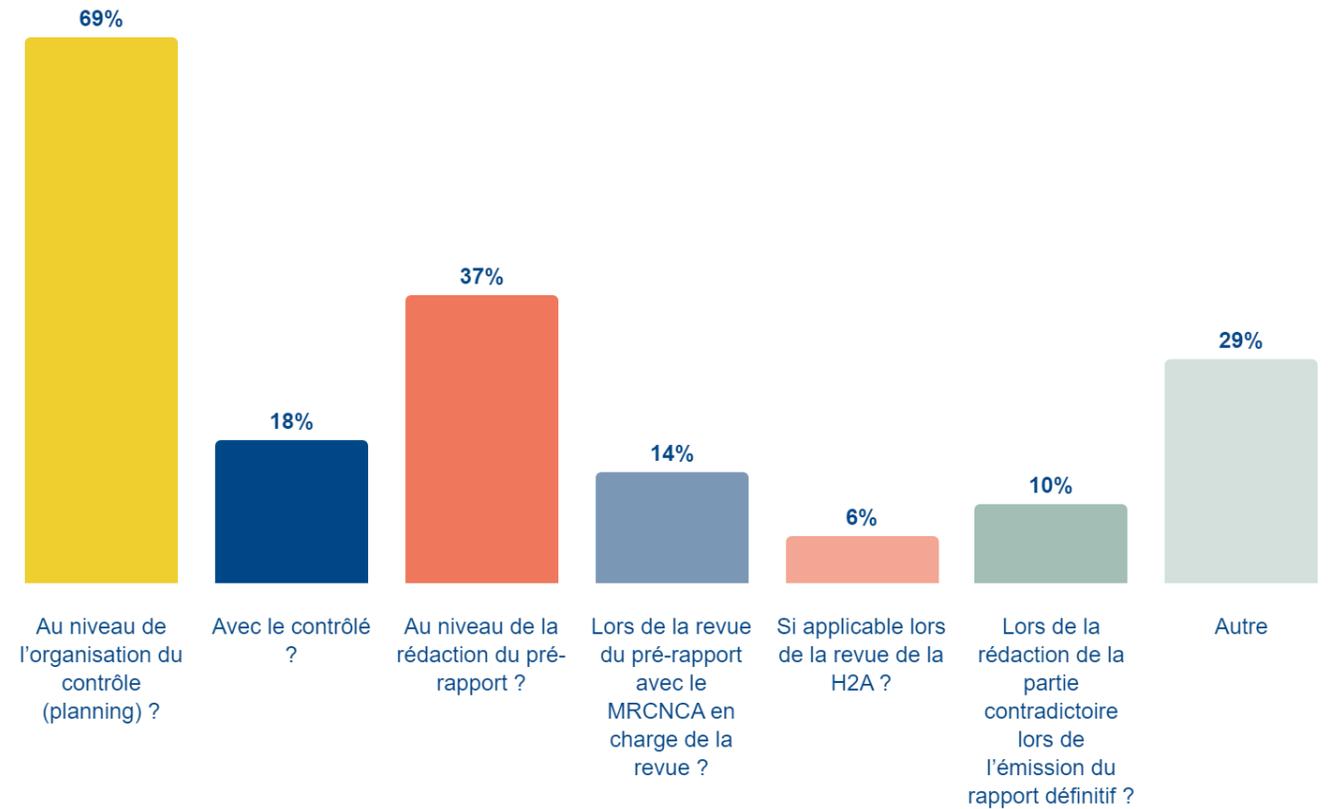
Les outils (matrices des contrôles et des contrôles par entretien) sont-ils adaptés au contrôle ?



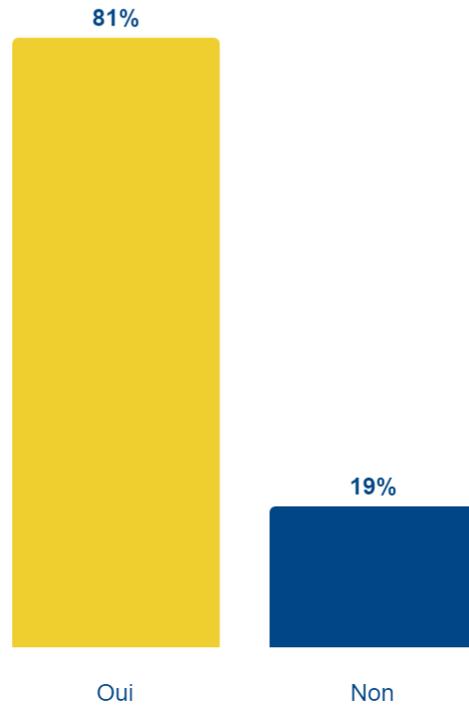
Avez-vous rencontré des difficultés particulières lors des contrôles réalisés en 2023 ?



Si oui (plusieurs réponses possibles)



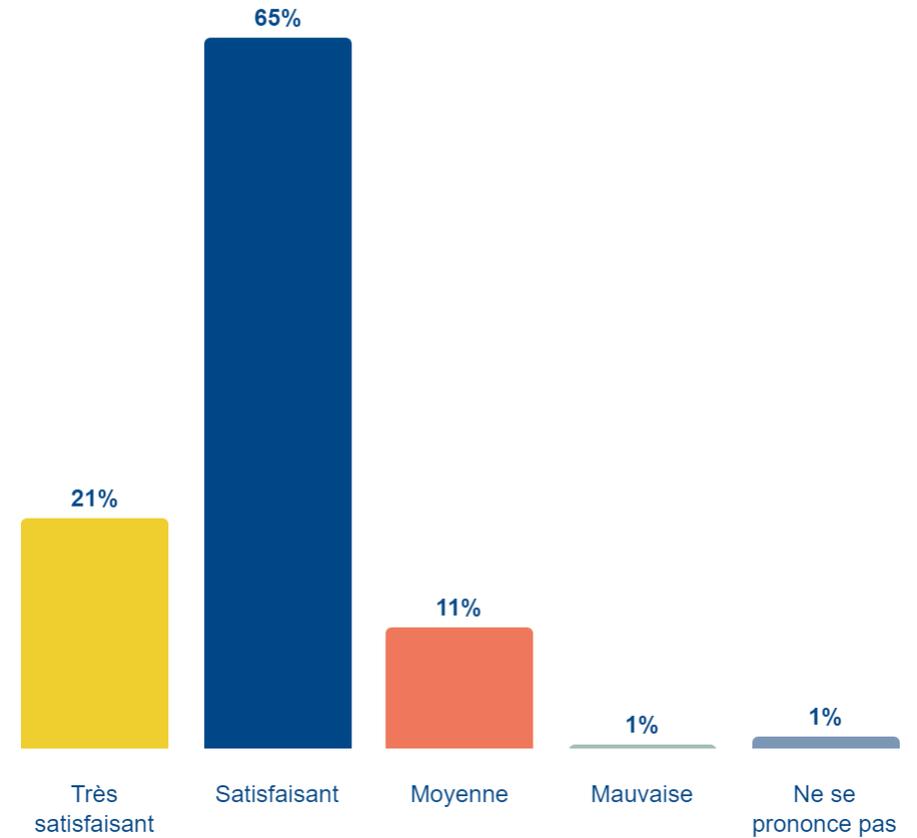
Pensez-vous que la dimension pédagogique du contrôle est suffisante ?



Quel est votre avis sur les conclusions des contrôles (opinion étayée avec axes d'amélioration ou insuffisances, opinion non étayée, opinion erronée) ?



Quelle est votre appréciation générale sur la mission de contrôleur ?



Questions

**Vous pouvez poser toutes vos questions en direct sur Slido
en scannant le QR Code ci-dessous :**



Le contrôle d'activité : quelles évolutions ?



Yves NICOLAS
Modérateur
Membre du Collège de la H2A



Laure MULIN
Présidente de la CRCC
de Toulouse



Hélène LUCAS
Directeur de la division des
contrôles EIP

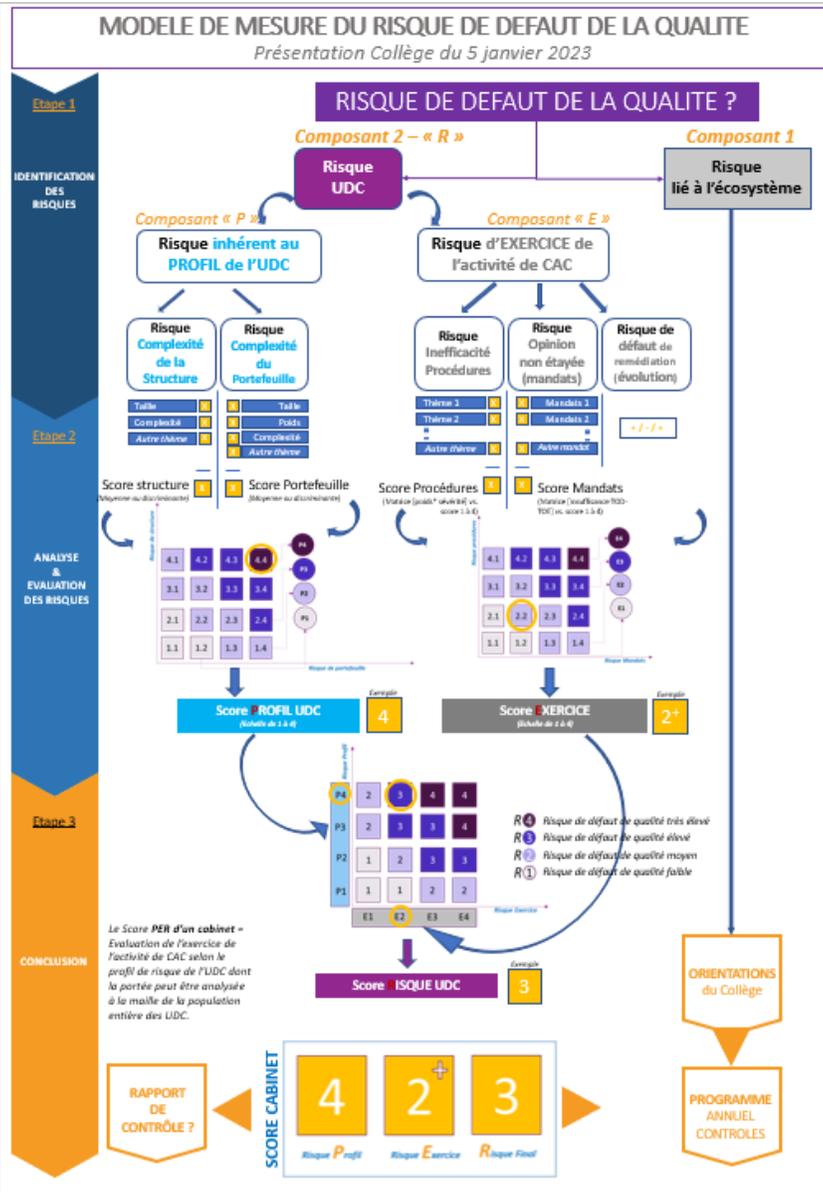


Eric BAUDRIER
Directeur Général
de la H2A



Philippe DANDON
Président de la CNCA

Paramètres du modèle d'évaluation du risque de défaut de qualité



Le modèle d'évaluation du risque de défaut de qualité d'une UDC, appelée « *modèle P.E.R.* », repose sur l'évaluation des 2 composantes de ce risque pour en déterminer la 3^e :

La composante « P » : elle correspond à l'évaluation du **risque de défaut inhérent au profil de l'UDC**, à savoir la complexité de la structure d'exercice professionnel, et la complexité de son portefeuille de mandats ;

La composante « E » : elle correspond à l'évaluation du **risque de défaut dans l'exercice de l'activité** de commissariat aux comptes, à savoir l'efficacité des procédures en place et le caractère étayé et conforme des opinions émises par l'UDC sur les comptes des mandats qu'elle détient.

La composante « R » : elle correspond au **risque de défaut de qualité résiduel de l'UDC**, considérant son profil propre et l'évaluation de sa pratique professionnelle.

La combinaison des trois composantes ci-dessus définira alors l'« évaluation de l'UDC », appelée le **score « PER »** (pour évaluation « Profil ; Exercice ; Risque » de l'UDC), en appliquant une matrice ad hoc permettant de mettre en perspective les différents niveaux de risques évalués.

- Le scoring P.E.R. permettra notamment :
- d'établir le niveau de risque de défaut de qualité du cabinet considérant l'expression de ces différentes composantes ;
 - de cartographier toutes les UDC de la population française selon leur risque de défaut de qualité ;
 - d'objectiver et orienter l'élaboration du programme annuel des contrôles ;
 - et de servir d'outil d'appréciation des suites à donner aux contrôles, notamment pour les membres de la formation d'examen des contrôles (ex FCI).



Questions

**Vous pouvez poser toutes vos questions en direct sur Slido
en scannant le QR Code ci-dessous :**



Clôture de la Conférence



Florence PEYBERNÈS
Présidente de la H2A



Yannick OLLIVIER
Président de la CNCC